# REPUBLIQUE DU BENIN SRTB

## MARCHE DE SERVICES

### DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

CCMP / Srtb
VALIDÉ
Visa 26/07/2024

**POUR LA PASSATION DES MARCHES DE SERVICES :**

**Recrutement d'un prestataire pour la souscription à une police d'assurance maladie au profit du personnel de la Société de Radio et de Télévision du Bénin (SRTB) SA**

**Référence du DAO : SIGMaP N° S_AG_96066**

BON A LANCER

**Autorité contractante : Société de Radio et de Télévision du Bénin SA**

**Source de financement : *Budget Autonome SRTB SA***

***Gestion : 2024***

***Imputation Budgétaire : 6684***

***Accord de Prêt : Néant***

**Juillet 2024**

**SRTB SA**

Cotonou, le ..29../07/2024

## Société de Radio et de Télévision du Bénin (SRTB) SA

## Section 0. Avis d'appel d'offres

BON A LANCER
26/07/2024

### *Avis d'appel d'offre ouvert national*

**Avis : AAOON N° DAC-2403/SRTB/DG/PRMP/CCMP/CSP-PRMP du 26/07/2024**

**Objet : Recrutement d'un prestataire pour la souscription à une police d'assurance maladie au profit du personnel de la Société de Radio et de Télévision du Bénin SA**

### Référence du DAO : SIGMaP N° S_AG_96066

***Identification de la procédure :*** **Appel d'Offres Ouvert National**

1. Cet avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics de la Société de Radio et de Télévision du Bénin publié sur le portail web des marchés publics, le mardi 23 juillet 2024, sous la version N°1.

2. La Société de Radio et de Télévision du Bénin (SRTB) SA a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds sur financement autonome, afin de financer ses besoins en services, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Recrutement d'un prestataire pour la souscription à une police d'assurance maladie au profit du personnel de la Société de Radio et de Télévision du Bénin SA.

3. La Société de Radio et de Télévision du Bénin SA sollicite des offres sous plis fermés de la part de candidats répondant aux qualifications requises pour réaliser la mise en place d'une assurance maladie au profit de son personnel. Ces prestations ne feront en aucun cas l'objet de sous-traitance, devront être exécutées et livrées au profit de son personnel réparti sur le territoire national. Il est à préciser que les variantes ne sont pas admises. Les prestations envisagées sont réparties en lot unique à savoir :

   -assurés principaux : six cents (600),

-conjoints : six cents (600),

-enfants : deux mille quatre cents (2 400),

Soit un total une population de trois mille six cents (3 600) assurés.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats, remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des clauses 61 et 121 de ladite loi.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de : **Société de Radio et de Télévision du Bénin SA** et précisément auprès de la **Personne Responsable des Marchés Publics de la SRTB SA sise à la Direction des Relations Publiques,** Madame **Cécile A. TOSSA GNANGNON,** Mobile : 97 56 04 94, e-mail : tossa.cecile@ortb.bj et prendre connaissance des documents du Dossier d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-après : ***Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics de la société de Radio et de Télévision du Bénin (SRTB) SA, au 1er étage , Bureau 128 de l'immeuble de la Direction des Relations publiques,*** tous les jours ouvrables, de **08h00 à 12h30 dans la matinée et de 14h00 à 17h30 dans l'après-midi, « heures locales, UTC+1 ».**

6. **Les exigences en matière de qualification sont :**

BON A LANCER
26/07/2024

**a) Pour les anciennes entreprises**

➢ **Exigences techniques et expériences**

être une entreprise de droit privé ou public justifiée par le registre de commerce et/ou les statuts et :

- disposer d'un agrément de commercialisation du produit « assurance maladie » délivré par le Ministre en charge des finances en cours de validité à la date de dépôt des offres ;
- établir la procédure/méthodologie d'exécution du contrat (la description du fonctionnement de l'assurance Maladie avec mise en exergue du délai de remboursement des prestations intermédiaires proposées) ;
- décrire le processus d'obtention des accords préalables en ligne.
- Produire un engagement écrit à travailler avec le courtier mandaté de la SRTB SA ;
- Produire un acte d'engagement à intégrer d'autres prestataires sur demande de la SRTB SA ;
- disposer d'un logiciel de souscription et gestion des sinistres et d'une machine servant d'impression de plus de 100 cartes par heure et en joindre les preuves de possession (preuves d'achat ou de bail) ;
- avoir réalisé et exécuté de façon satisfaisante au cours des cinq (05) dernières années (2019, 2020, 2021, 2022 et 2023) et de l'année 2024, deux (02) marchés similaires justifiés par des attestations de

bonne fin d'exécution. Ces attestations sont appuyées de contrats, avec toutes les pages pré-numérotées dans l'ordre (page de garde + pages intermédiaires + page de signature), en copies simples ;

NB : la similarité s'appréciera en fonction :

- du cumul du montant des deux (02) marchés pour une valeur d'au moins égale à cent quarante millions (140 000 000) FCFA et
- de la nature du marché pour une .assurance maladie ou santé au profit du personnel.

▪ Produire le réseau de prestataires (tiers médicaux) agréés, conformément au modèle spécifié dans la Section II : Formulaire de soumission. Ces tiers médicaux sont appuyés de conventions de partenariat, avec toutes les pages pré-numérotées dans l'ordre (page de garde + pages intermédiaires + page de signature), en copies simples. La taille du réseau sera évaluée en fonction du nombre de conventions de partenariat exigées par tiers médicaux agréés, ainsi qu'il suit :

| **Designation** | **Départements** | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Tiers médicaux | Atlantique-Littoral | Mono-Couffo | Zou-Collines | Borgou-Alibori | Atacora-Donga | Ouémé-Plateau |
| Hôpitaux et Cliniques | 20 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| Pharmacies | 20 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| Centres de lunetterie | 10 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |

**NB** : toutes conventions fournies supérieures au cota exigé par département (Atlantique-Littoral; Mono-Couffo; Zou-Collines; Borgou-Alibori; Atacora-Donga; Ouémé-Plateau), entraîne le rejet de l'offre.

BON A LANCER
le 26/07/2024

➢ **Exigences financières :**

▪ produire les états financiers certifiés des trois (03) dernières années (2021, 2022 et 2023) ;

▪ avoir réalisé au cours des trois (03) dernières années (2021, 2022 et 2023) un chiffre d'affaires annuel moyen, confirmé par les états financiers certifiés (quinze premières pages), d'un montant de cent quarante millions (140 000 000) FCFA. En cas de groupement, chaque membre du groupement devra satisfaire à vingt-cinq pour cent (25%) du montant global exigé. Le mandataire d'un groupement devra satisfaire à 50% du montant global exigé ;

▪ disposer d'avoirs liquides sous forme de fonds propres ou de lignes de crédits, à hauteur de vingt-trois millions (23 000 000) FCFA, justifiés par une attestation d'une institution financière agréée hormis les institutions de microfinances.

**NB : -Ces trois (03) critères sont cumulatifs.**

**b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence**

➢ **Exigences techniques et expériences**

être une entreprise de droit privé ou public justifiée par le registre de commerce et/ou les statuts et :

- disposer d'un agrément de commercialisation du produit « assurance maladie » délivré par le Ministre en charge des finances, en cours de validité à la date de dépôt des offres ;
- établir la procédure/méthodologie d'exécution du contrat (la description du fonctionnement de l'assurance « Maladie Groupe » avec mise en exergue du délai de remboursement des prestations intermédiaires proposées ;
- décrire le processus d'obtention des accords préalables en ligne.
- Produire un engagement écrit à travailler avec le courtier mandaté de la SRTB SA ;
- Produire un acte d'engagement à intégrer d'autres prestataires sur demande de la SRTB SA ;
- disposer d'un logiciel de souscription et gestion des sinistres et d'une machine servant d'impression de plus de 100 cartes par heure et en joindre les preuves de possession (preuves d'achat ou de bail) ;
- fournir les preuves de personnel d'encadrement technique (CV + diplômes + attestations de travail) justifiant d'une expérience de cinq (05) ans au cours des cinq (05) dernières années (2019, 2020, 2021, 2022 et 2023) et de l'année 2024, et ayant exécuté deux (02) marchés en gestion de police d'assurance maladie ou santé pour le personnel dont la valeur cumulée soit d'au moins égale à cent quarante millions (140 000 000) FCFA ;
- Produire le réseau de prestataires (tiers médicaux) agréés, conformément au modèle spécifié dans la Section II : Formulaire de soumission. Ces tiers médicaux sont appuyés de conventions de partenariat, avec toutes les pages pré-numérotées dans l'ordre (page de garde + pages intermédiaires + page de signature), en copies simples. La taille du réseau sera évaluée en fonction du nombre de conventions de partenariat exigées par tiers médicaux agréés, ainsi qu'il suit :

BON A LANCER
26/07/2024

| **Designation** | **Départements** | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Tiers médicaux | Atlantique-Littoral | Mono-Couffo | Zou-Collines | Borgou-Alibori | Atacora-Donga | Ouémé-Plateau |
| Hôpitaux et Cliniques | 20 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| Pharmacies | 20 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| Centres de lunetterie | 10 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |

**NB** : toutes conventions fournies supérieures au cota exigé par département (Atlantique-Littoral; Mono-Couffo; Zou-Collines; Borgou-Alibori; Atacora-Donga; Ouémé-Plateau), entraîne le rejet de l'offre.

➢ **Exigences financières :**

- produire le bilan d'ouverture pour les entreprises naissantes et les bilans de leurs années d'existence pour les entreprises qui n'ont pas encore trois ans (03) d'âge ;
- justifier d'une assurance des risques professionnels d'un montant d'au moins égal à cent quarante millions (140 000 000) FCFA ;
- disposer d'avoirs liquides sous forme de fonds propres ou de lignes de crédits, à hauteur de vingt-trois millions (23 000 000) FCFA, justifiés par une attestation d'une institution financière agréée hormis les institutions de microfinances.

**NB : Ces trois (03) critères sont cumulatifs.**

BON A LANCER
26/07/2024

**Remarques :**

**1. Il faut entendre par :**

- Hôpitaux et Cliniques : les Hôpitaux publics et privés, les centres de santé publics et privés, les centres confessionnels, les cliniques ou polycliniques, les laboratoires, les centres d'imagerie médicale, les centres ophtalmologiques, les cabinets dentaires.
- Centres de lunetterie : les boutiques de lunetterie et d'optiques.

**2. Attribution :**

- au cas où, aucun soumissionnaire ne va pas satisfaire au cota des conventions exigées par département, il sera tenu compte de la somme arithmétique des conventions de partenariat prouvées et valides pour classer (attribuer le rang) les soumissionnaires restés en lice.

**Voir le document d'Appel d'Offres pour les informations détaillées.**

7. Le délai de réalisation est de douze (12) mois.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier complet d'appel d'offres à compter du Vendredi 02 **Août 2024**. Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au ***Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics de*** **la SRTB SA,** ***Bureau 130, 1er étage de l'immeuble de la Direction des Relations publiques***. Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par le mode d'acheminement approprié. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique sous le format PDF. Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge mise à disposition par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : ***Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics de la SRTB SA, au 1er étage, , Bureau 130 de l'immeuble de la Direction des Relations publiques*** au plus tard le Jeudi 22 ***Août 2024 à 10 heures 00 mn, « heures locales, UTC+1 »***. **Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire**. Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes ***à 10 heures 30 mn, « heures locales, UTC+1 »*** en présence des candidats ou de leurs représentants dûment mandatés qui souhaitent être présents à l'adresse ci-après : ***Salle de réunion, au 1er étage de l'immeuble de la Direction des Relations publiques, rue de l'hôpital Camp-Guézo.***

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission de : **un million quatre cent mille (1 400 000) FCFA**.

12. En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres.

13. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **quatre-vingt-dix (90) jours calendaires** à compter de la date limite de soumission.

**La Personne Responsable des Marchés Publics,**

BON A LANCER
26/07/2024

Personne Responsable des Marchés Publics Srtb Le Chef Cotonou-Bénin

**Cécile A. TOSSA GNANGNON**